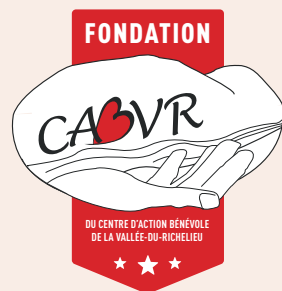


FONDATION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU



288A, rue Radisson
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 2Z4

Tél. : 450 467-9373

Courriel : fondation@cabvr.org

<https://cabvr.org/a-propos/fondation/>

MEMBRE DE



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP • ACPDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNS PLANIFIÉS

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR) est un organisme de bienfaisance établi depuis plus de 50 ans dans dix municipalités de la Vallée-du-Richelieu.

La mission du CABVR est de promouvoir et développer l'action bénévole et susciter une réponse aux besoins exprimés par le milieu. Ainsi, grâce aux 400 bénévoles, le CABVR offre plus de 18 services à la communauté (familles et enfants démunis financièrement ainsi que des aînés fragilisés par la maladie et/ou l'isolement), dont :

Services aux aînés

- Accompagnement-transport médical
- Animation en foyer
- Bibliothèque chez vous
- Briser l'isolement - Dîner amical
- Popote roulante - Petites courses
- Sorties en minibus
- Visites et appels amicaux

Services à la famille

- Dépannage alimentaire
- Opération Septembre
- Partage de Noël
- Ventre plein, j'apprends bien

Autres services

- La friperie du CAB
- Le Bonhomme à lunettes

Soutien aux bénévoles

Soutien aux organismes

LA MISSION DE LA FONDATION

Apporter un soutien financier au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR) afin de l'appuyer dans la réalisation de son mandat et dans le développement de nouveaux projets destinés au mieux-être de la population.

Sensibiliser la population et principalement le milieu des affaires de la région à l'importance de leur contribution financière dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale au sein de la communauté de la Vallée.

LE DON PLANIFIÉ



LE DON PLANIFIÉ



Une démarche simple maintenant...

Vers un choix
qui perpétuera
vos valeurs et
votre mémoire!

Votre communauté vous tient à cœur et vous avez contribué à son bien-être soit par des dons, soit par des implications sociales auprès d'organismes. Ainsi, il est judicieux de rédiger votre testament afin de léguer vos biens aux personnes qui vous tiennent à cœur, mais également aux causes qui vous sont chères.

Vous souhaitez venir en aide à votre communauté d'une façon significative et à long terme? Le don planifié est une solution.

Faire un don, quelle que soit sa valeur, est d'abord et avant tout un geste du cœur et un acte de générosité. Grâce au don planifié, vous pouvez faire un don beaucoup plus substantiel que vous ne le croyez!

UNE DÉMARCHE SIMPLE EN TROIS ÉTAPES :

- 1 Définissez le type de don en discutant avec des professionnels qualifiés (notaire, avocat, planificateur financier, comptable) pour vous assurer que votre don se fera selon la modalité qui présente le maximum d'avantages pour vous et votre famille;
- 2 Contactez le responsable des dons planifiés de la Fondation du CABVR;
- 3 Visitez votre notaire ou avocat qui donnera à la modalité de votre don sa forme légale.

LE DON PLANIFIÉ :

- Il est immédiat ou futur;
- Il reflète vos désirs et vos objectifs philanthropiques;
- Il fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale;
- Il tient compte de votre contexte personnel, familial et fiscal grâce aux conseils de professionnels.

Le don planifié demeure l'une des façons les plus simples et les plus accessibles de planifier un don. De nombreux choix s'offrent à vous, en plus des avantages fiscaux pour votre succession.

Pour plus d'informations :

Fondation du CABVR :
<https://cabvr.org/aidez-nous/dons-planifies/>

Un héritage à partager :
<http://unheritage.org/>